

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-094

Date de la convocation : 05/11/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 17

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Roland CANIVENQ, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN.

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AU LASER SHOW POUR L'INAUGURATION DE LA PLACE
CARNOT A VOUZIERS**

Vu la compétence « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 et notamment « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ;

Considérant l'opération « shop local » menée par la Communauté de communes ;

Considérant la volonté de la commune de Vouziers, en concertation avec l'association Dynamic Argonne, de greffer le temps officiel d'inauguration de la Place Carnot avec celui du marché de Noël ;

Considérant qu'il sera proposé un show laser qui sera l'événement phare de l'inauguration dans l'objectif d'attirer un maximum de visiteurs ;

Considérant la demande de la commune de Vouziers en date du 09/10/2025 portant sur le financement partiel d'un show laser sur la Place Carnot à hauteur de 1500€ dans le cadre de son action en faveur du commerce local ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE par 16 voix POUR ET 1 voix CONTRE (Mme Valentine DION) de prendre en charge à hauteur de 1500€ une partie du show laser Place Carnot prévu le 07/12/2025 en réglant cette somme à la société Sonlight by Wave, et CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance

Françoise PAYEN

Le Président,



Benoît SINGLIT

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24/11/2025
Et de sa publication ou notification le 24/11/2025**